

ASSOCIATION CENTRE ECOLOGIQUE ALBERT SCHWEITZER (CEAS) BURKINA
01 BP 3306 Ouagadougou 01 - Tél : 00226-25-34-30-08 Fax : 00226-25-34-10-65
Email : ceasburkina@fasonet.bf - web : www.ceas-burkina.org

**PROJET D'APPUI A LA GESTION DES DECHETS
MUNICIPAUX DANS LES VILLES SECONDAIRES
(PAGDM/VS) DU BURKINA**

**GUIDE METHODOLOGIQUE DE PLANIFICATION
DE LA GESTION DES DECHETS MUNICIPAUX
DANS LES VILLES MOYENNES DU BURKINA**

ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN STRATEGIQUE DE GESTION DES DECHETS MUNICIPAUX

01 SEPTEMBRE 2015

**GUIDE METHOLOGIQUE DE PLANIFICATION DE LA
GESTION DES DECHETS MUNICIPAUX DANS LES VILLES
MOYENNES**

***ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN STRATEGIQUE DE
GESTION DES DECHETS MUNICIPAUX***

EQUIPE DE REDACTION

LE PAGDM/VS REMERCIE TOUS CEUX QUI ONT PARTICIPÉ À CET OUVRAGE

▪ **Coordonnateur**

Henri ILBOUDO Directeur CEAS Burkina

▪ **Rédacteurs**

S. King James DABIRE : Expert chargé de la Capitalisation

Abdoulaye GANGO : chef de Projet PAGDM/VS

▪ **Contributeurs**

Equipe PAGDM/VS

KOUTABA Seraphin : assistant technique au chef de projet

SORGHO Mariam : chargé de suivi évaluation

BILGO Aly : chargé d'information éducation et communication

SEDOGO Halidou : Technicien de recherche

ZORE Mazou : Responsable Administratif et financier

Mme OUEDRAOGO/PACERE

Amélie : Comptable

Ingénieurs sans Frontière Belgique

Eric SOMERHAUSEN
Directeur ISF Be

CEAS Suisse

Jean Francois Houmard : chargé de programme eau et assainissement

Bernard zuppinger :
Coordonnateur National CEAS Suisse

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION	4
A QUI S'ADRESSE LE GUIDE	5
QUE CONTIENT CE GUIDE	6
1. BUT ET OBJECTIFS DU GUIDE	9
1.1 BUT POURSUIVI	9
1.2 OBJECTIFS VISÉS	9
2. RAPPEL DES CONCEPTS	9
2.1 PRINCIPES DE L'APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	9
2.3.1 <i>La démarche de planification de la gestion des déchets</i>	10
2.3.2 <i>Les grandes phases de la démarche de planification de la GDS</i>	10
3 LES ACTEURS ET LEURS RÔLES	12
3.1 LES COMMUNES	12
3.2 LES AUTORITÉS COUTUMIÈRES	12
3.3 LA SOCIÉTÉ CIVILE	12
4.1 LE CONTENU DE BASE	12
4.1.1 <i>L'état des lieux de la gestion des déchets</i>	13
4.1.2 <i>Les grandes orientations et objectifs du plan</i>	13
4.1.3 <i>Le plan d'action</i>	13
4.1.4 <i>Les stratégies de mise en œuvre</i>	13
5. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES	13
6. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PSGDS	14
PARTIE II : COMMENT ELABORER ET DÉMARRER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE DE GESTION DES DÉCHETS (PSGDS)	15
1.1 L'ÉTAPE DE L'ENGAGEMENT À L'INITIATIVE DE PLANIFICATION	16
1.2 L'ÉTAPE DE LA CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE DE PLANIFICATION	16
2. PHASE DE DEMARRAGE	18
2.1 L'ÉTAPE DE LA TENUE DE L'ATELIER DE LANCEMENT OFFICIEL DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PSGDS	18
2.2 L'ÉTAPE DE L'ORGANISATION DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION	18
2.3 • LA FORMATION INITIALE DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD 'HOC SUR LA GDS	19
2.4 L'ÉTAPE DE LA RÉUNION DE CADRAGE AVEC LE BUREAU D'ÉTUDES OU LE CONSULTANT	19
3. LA PHASE DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX	19
3.1 LA REVUE DOCUMENTAIRE ?	20
3.2 LA COLLECTE DES DONNÉES (TERRAIN)	20
3.2.1 L'ÉTAPE DE L'ANIMATION DES SÉANCES DE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF	20
3.2.2 LA COLLECTE DE DONNÉES DE BASES COMPLÉMENTAIRES	20
3.4 ADOPTION DU RAPPORT PROVISOIRE DE SYNTHÈSE DIAGNOSTIC	21
4. LA PHASE DE PLANIFICATION ET DE REDACTION DU PLAN	21
4.1 LAPLANIFICATION OU LA DÉFINITION DES OBJECTIFS DE PERFORMANCES DU PSGDS	22
4.2 LA RÉDACTION DU PLAN STRATÉGIQUE DE GESTION DES DÉCHETS	22
5. LA PHASE DE VALIDATION ET D'ADOPTION DU PLAN STRATEGIQUE	23
7- FACTEURS DE SUCCÈS DE LA METHODE	23

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	Assainissement et Eau potable
ATM	Agent technique Municipal
APD	Avant-projet détaillé
APS	Avant-projet sommaire
CEAS	Centre Ecologique Albert Schweitzer
GDS	Gestion des Déchets solides
GDSM	Gestion des Déchets solides Municipaux
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
IEC	Information Education et Communication
OC	Organisation de collecte
OSC	Organisation de la Société Civile
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGDM/VS	Projet d'Appui à la Gestion des Déchets Municipaux dans les Villes Secondaires
POA	Plan Opérationnel Annuel
PTF	Partenaire Technique et Financier
PSGDS	Plan Stratégique de Gestion des Déchets Solides
STM	Service Technique Municipal

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'appui à la gestion des déchets municipaux, le CEAS Burkina avec l'appui de ses partenaires a entrepris depuis 2008 l'accompagnement des collectivités dans une meilleure gestion de leur environnement et l'assainissement solide de leur cadre de vie. L'action a commencé par des appuis directs à des organisations locales qui œuvraient dans « l'informel » pour la collecte des ordures ménagères. Cet appui avait consisté en la fourniture d'équipements et à la formation des membres de ces groupes.

A la faveur du processus de décentralisation, l'Etat central a consenti le transfert de certaines compétences aux collectivités territoriales dont l'assainissement. Mais ce transfert de compétences ne s'est toujours pas accompagné de transferts de ressources conséquentes tant sur les plans techniques que financières.

Dans un tel contexte, le CEAS Burkina, suite à l'analyse de l'approche "appui direct" aux organisations de collecte, s'est aperçu de la nécessité d'adapter son approche au contexte socio politique et institutionnel et de s'assurer de l'appropriation et de la durabilité de l'action. La stratégie d'intervention du CEAS Burkina a ainsi évolué vers l'appui à la maîtrise d'ouvrage en mettant en avant le leadership des communes ; l'objectif étant de responsabiliser les collectivités afin qu'elles assument pleinement leur rôle dans le cadre de la gestion des déchets municipaux.

Le projet d'Appui à la Gestion des Déchets Municipaux dans les Villes Secondaires du Burkina Faso (PAGDM/VS) est né de ce souci partagé par le CEAS Burkina et ses partenaires de « contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants des agglomérations des villes secondaires du Burkina Faso par l'assainissement solide de leur territoire ». De façon spécifique, il s'agit d'accompagner les collectivités dans la conception et la mise en place d'un processus de pérennisation des services publics de gestion des déchets municipaux (collecte-tri-valorisation-élimination), et la promotion à travers le pays et au-delà de ce modèle d'assainissement solide.

L'atteinte de cet objectif exige de l'ensemble des acteurs, une vision commune des questions d'assainissement solide (état des lieux, projections, ...), d'où la nécessité de planifier au moyen de Plan Stratégique de Gestion des Déchets Solides (PSGDS). Une telle planification, qui doit être réaliste et réalisable, devrait faire l'état des lieux, fixe des objectifs, définit les équipements et infrastructures nécessaires, les rôles des différents acteurs, ...

Le CEAS Burkina à travers les Projets d'Appui à la Gestion des Déchets Municipaux dans les Villes Secondaires (PAGDM/VS) a acquis un capital d'expériences dans l'accompagnement des communes dans la planification de la gestion des déchets municipaux qui mérite d'être documenté et partagé. C'est l'objet du présent guide méthodologique d'élaboration d'un plan stratégique de gestion des déchets municipaux.

A qui s'adresse le guide

Ce guide a été préparé à l'intention des services techniques municipaux, des services centraux et déconcentrés de l'Etat, des ONG et Associations et tout autre acteur accompagnant les collectivités dans la gestion des déchets solides.

Que contient ce guide

Le présent guide s'inspire de la pratique du PAGDM/VS et a été réalisé avec le concours de l'équipe du projet et des autres parties ayant pris part à l'élaboration des PSGDS. Il s'articule autour de trois grandes parties :

La première partie est intitulée « Contexte général de la planification de la gestion des déchets municipaux dans les villes secondaires du Burkina Faso ». Cette partie présente les objectifs visés par le guide, clarifie les concepts et les enjeux de la planification de la gestion des déchets, précise les acteurs et leurs rôles.

La deuxième partie intitulée « Comment élaborer un plan stratégique de gestion des déchets solides dans les villes moyennes du Burkina », présente la méthode et la démarche de planification de manière plus concrète et simplifiée. Il décrit de façon détaillée tout le processus conduisant à l'élaboration du PSGDS.

Ce guide se veut être un outil qui va contribuer à définir et/ou à harmoniser la méthodologie d'élaboration d'un PSGDS par une présentation détaillée de la méthodologie qui favorise son appropriation par les principaux acteurs de sa mise en œuvre.

Il faut donc savoir utiliser le guide, s'orienter sur ses principes et composer les outils selon les conditions et le contexte du milieu. Il s'agit de s'attacher à l'esprit plutôt qu'à la lettre.

A tous un bon usage.

PARTIE I :
**CONTEXTE GENERAL DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION
DES DECHETS MUNICIPAUX DANS LES VILLES
SECONDAIRES**

1. BUT ET OBJECTIFS DU GUIDE

1.1 But poursuivi

Le but principal du guide méthodologique de planification de la GDS est de mettre à la disposition des acteurs municipaux, un référentiel commun, une démarche pour l'accompagnement des acteurs communaux à la planification et l'organisation de la gestion de leurs déchets solides.

1.2 Objectifs visés

Les objectifs visés par l'élaboration de ce guide sont les suivants :

- Donner une définition claire des principes et notions de base de la planification de la Gestion des déchets solides;
- Préciser les différentes étapes de l'élaboration d'un plan stratégique de gestion des déchets municipaux ;
- Définir les acteurs et leur rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique ;
- Proposer quelques outils à utiliser dans l'animation du processus de planification de la gestion des déchets aux différentes étapes;

2. RAPPEL DES CONCEPTS

2.1 Principes de la planification de la gestion des déchets

La Gestion des Déchets Solides est une des compétences transférées aux communes et s'inscrit dans le cadre des initiatives locales. Elle vise prioritairement à améliorer de façon durable les conditions de vie des populations et l'élaboration d'un Plan Stratégique de Gestion des Déchets Solides (PSGDS) réaliste et réalisable commande la participation des bénéficiaires et leur appropriation de l'ensemble des actions qui seront initiées.

Outre ce principe fondamental ci-dessus défini, la planification de la GDS s'appuie sur certains éléments de base tels que :

- **Une vision commune de l'assainissement dans la collectivité et de la gestion des déchets municipaux** : la définition de cette vision est un exercice fait de compromis et d'engagements entre acteurs sur une certaine période plus ou moins longue, en vue d'atteindre des objectifs communs dans le domaine de l'assainissement du cadre de vie.
- **Une auto-analyse de la situation** : le diagnostic de la GDS doit permettre d'identifier les problèmes cruciaux en matière de gestion des déchets, de définir les mécanismes susceptibles de résoudre les problèmes et d'améliorer de façon durable l'assainissement solide de l'environnement en partant principalement de leurs ressources propres.
- **La participation des populations** : elle suppose un engagement fort des populations de changer de comportement vis-à-vis des déchets et de contribuer au financement de la gestion des déchets

2.2. Définition du concept de planification de la gestion des déchets

La planification de la GDS est un processus qui consiste à impulser une dynamique d'organisation de la gestion des déchets solides. Elle est du ressort des collectivités et des communautés et de ce fait traduit les aspirations, les besoins d'amélioration de l'assainissement solide des populations.

Par une approche participative, l'ensemble des acteurs définissent les grandes orientations en matière de gestion des déchets solides, les objectifs de performance à atteindre, dégagent les priorités et enfin déterminent les conditions et les moyens de réalisation de ces objectifs de performance (mobilisation sociale, mobilisation des moyens financiers et matériels, organisation ...).

2.3. La démarche de planification de la gestion des déchets

La démarche de planification de la GDS est sous-tendue par un certain nombre de principes à savoir :

- la connaissance de l'état des lieux, de la réalité de la gestion des déchets et de l'engagement des populations à mieux assainir leur cadre de vie ;
- la définition d'une vision claire, des objectifs de performances réalistes et réalisables souhaitées ;
- la définition d'actions concrètes à mettre en œuvre par les acteurs concernés eux-mêmes ;
- l'appropriation de la démarche et des actions planifiées par les autorités et les populations ;
- l'émergence ou la promotion de nouveaux rapports de travail et d'échanges entre les membres de la communauté (OC, corps socio professionnels, ONG et association).

2.4. Les grandes phases de la démarche de planification de la GDS

L'accompagnement pour l'élaboration des PSGDS tel que conduit dans le cadre du PAGDM/VS se veut le plus participatif possible. Le plan stratégique de gestion des déchets solides doit être l'émanation des principaux acteurs concernés. Cette démarche vise une plus grande appropriation du plan stratégique et la définition d'actions réalistes et réalisables adaptées au contexte de chaque commune.

Le processus d'élaboration des PSGDS se subdivise en sept (7) grandes phases qui sont les suivantes :

Une phase préparatoire : C'est la phase avant le démarrage effectif de l'exercice de planification. Elle comprend deux (2) étapes :

- L'étape de développement de l'initiative de planification (décision d'entamer le processus de planification) ;
- La constitution de l'équipe de planification avec la mise en place de commission ad hoc par arrêté municipal et le recrutement de bureau d'études pour la réalisation de l'état des lieux.

La phase de démarrage : Phase capitale, car de sa réussite dépend souvent le succès de l'ensemble du processus de planification. C'est la phase pendant laquelle tout est mis en œuvre pour réunir les conditions de réussite de l'exercice de planification. Elle comprend généralement les quatre (4) étapes suivantes :

- L'organisation d'une campagne d'information sur le lancement du processus de planification au sein de la population ;
- L'organisation d'un atelier de sensibilisation et de formation initiale des membres de la commission ad'hoc sur la GDS tenant lieu d'atelier de lancement officiel du processus de planification de la gestion des déchets ;
- La tenue d'une réunion de cadrage avec le bureau d'études recruté pour la réalisation de l'état des lieux/diagnostic. Cette rencontre de cadrage permet dès l'entame aux membres du comité ad'hoc d'apprécier la méthodologie de réalisation de l'état des lieux, d'apprécier les outils de collecte des données et de faire prendre en compte les préoccupations locales en vue de réussir cet état des lieux.

La phase de diagnostic ou réalisation de l'état des lieux : cette phase comprend cinq (5) principales étapes :

- L'animation des différentes séances de collecte des données pour l'état des lieux auprès des différentes couches sociales et socio professionnelles de la commune identifiées ;
- La collecte de données de base complémentaires auprès de personnes ressources et des services déconcentrés implantés dans la localité ;
- L'analyse des données et l'élaboration du rapport provisoire de l'état des lieux;
- La restitution du rapport provisoire de l'état des lieux à la commission ad'hoc ;
- La finalisation du rapport définitif de l'état des lieux prenant en compte les amendements observations de la commission ad'hoc pour validation ;

La présentation par la commission ad'hoc de l'état des lieux au conseil municipal pour approbation.

La phase de planification et de rédaction du plan : Dans la démarche, cette phase est entièrement conduite par le comité ad'hoc sous la responsabilité du service technique municipal notamment l'agent technique municipal qui doit être aux avant-postes de la mise en œuvre des actions du plan stratégique. Elle comprend trois grandes étapes :

- L'étape de la formation approfondie des membres de la commission ad'hoc sur la gestion des déchets et les enjeux ;
- L'étape de planification proprement dite : détermination des orientations de la GDS dans la commune, définition des objectifs de performance, identification et de priorisation des actions à mettre en œuvre, arbitrage et programmation physique et financière des actions et des réalisations et enfin la détermination des conditions de mise en œuvre du plan notamment l'organisation des opérations de pré collecte, de collecte, de mobilisation des ressources, d'identification des mesures d'accompagnement.
- L'étape de rédaction du plan (rédaction du rapport provisoire, restitution du rapport provisoire et rédaction du rapport définitif)

La phase de validation du plan : elle comporte deux étapes : l'étape de validation par l'ensemble du comité ad'hoc et celle de d'adoption par le conseil municipal qui est suivie de celle d'approbation par l'autorité de tutelle.

La phase de mise en œuvre du plan: cette phase intervient après la validation du plan stratégique et son adoption par le conseil municipal. C'est en fait la phase de réalisation des actions inscrites au plan, Cette phase inclut le suivi de la mise en œuvre des actions et des réalisations physiques, l'évaluation périodique des contrats signés avec les prestataires pour la mise en œuvre de certaines des actions du PSGDS.

3 LES ACTEURS ET LEURS RÔLES

Les acteurs intervenant dans le processus de planification de la gestion des déchets solides ont été répertoriés en fonction de leur implication directe ou indirecte dans les questions liés à l'assainissement et plus particulièrement à la gestion des déchets solides. Il se compose des communes incluant les élus locaux, les services techniques municipaux, les prestataires de services, des services des autorités coutumières et religieuses, des association et ONG intervenant dans le domaine, des partenaires techniques et financiers et enfin de la population qui est à la fois acteurs et producteurs de déchets Les prochains paragraphes donnent une définition plus précise du rôle et des responsabilités de chacun de ces acteurs.

3.1 Les communes

Le statut et le rôle des communes sont définis par **lan°055-2004/AN du 21 décembre 2004** portant Code général des collectivités territoriales. *Ce texte définit le rôle des communes dans la GDS.* Les autres acteurs impliqués au niveau des communes sont :

- Les populations qui jouent un rôle primordial dans le diagnostic, la formulation des besoins, l'identification des actions et leur exécution. Elle contribue également pour le financement et le suivi évaluation des actions des PSGDS ;
- Les élus locaux qui impulsent la dynamique de l'élaboration du plan, contrôlent son exécution et en assurent l'évaluation périodique ;
- Les services techniques qui participent à l'identification et à la faisabilité des actions, apportent des appuis/ conseils aux communes et aux populations. Ils contribuent également au contrôle la mise en œuvre (techniquement) des actions ;
- Les prestataires de services (expertise extérieure et/ou privée nationale ou locale) qui appuient les populations et les collectivités lors de l'élaboration et de l'exécution des actions du PSGDS.

3.2 Les autorités coutumières

Quoique leur statut ne soit pas clairement défini par les textes en vigueur, les autorités coutumières sont pratiquement incontournables dans la résolution des questions locales liées notamment : au foncier et à la gestion des ressources naturelles, à la mobilisation des populations autour des actions de sensibilisation et d'éducation pour le changement de comportement indispensable en matière de GDS.

3.3 La société civile

Représentée par les associations, les opérateurs privés, les ONG, la société civile a pour rôle d'accompagner/favoriser la mise en œuvre des stratégies définies, à travers des actions de prestations de services, d'appui à la réalisation des activités, de conseils et de formation des populations à l'esprit d'une meilleure gestion des déchets, au changement de comportement et au développement d'attitudes éco citoyenne.

4. LE CONTENU DU PLAN STRATEGIQUE DE GESTION DES DECHETS

4.1 Le contenu de base

Quel que soit la taille de la commune où s'élabore le plan stratégique de gestion des déchets solides municipaux, il existe des éléments constants ou un contenu de base qui se retrouve dans les plans. Ce sont :

- L'état des lieux/ Le diagnostic ;
- Les grandes orientations et objectifs de performance en matière de GDS au sein de la commune;
- Le scénario d'optimisation de la gestion des déchets au sein de la commune
- Le programme d'action avec une évaluation financière des activités et des réalisations physiques ;
- Les stratégies de mise en œuvre et les acteurs à impliquer;

4.1.1 L'état des lieux de la gestion des déchets

Dans cette partie du plan, il est fait le point de la situation de la collectivité en matière de gestion des déchets, à travers une description des différentes pratiques, une situation de l'organisation mis en place pour traiter les déchets, les acteurs déjà présents, l'appréciation des populations de la salubrité de leur environnement Le diagnostic est à la fois une étape d'élaboration du plan et un contenu de base du plan.

En tant que contenu, le diagnostic fait la synthèse de l'état des lieux en termes d'atouts contraints, acquis insuffisances, opportunités menaces.

4.1.2 Les grandes orientations et objectifs du plan

Partant des résultats du diagnostic, des contraintes et des potentialités, cette phase d'élaboration du plan stratégique s'attache, après une analyse des perspectives d'évolution des déchets et du niveau de salubrité souhaité pour la commune, à identifier les grands axes d'intervention et à définir les objectifs de performance à atteindre, les moyens à mobiliser dans le cadre de la gestion des déchets au niveau communal

4.1.3 Le plan d'action

Afin de traduire les objectifs de performance en actions concrètes, cette partie du PSGDS organise dans le temps et l'espace les activités à mener ou les réalisations à faire. Ces actions et réalisations font l'objet d'une priorisation lors des rencontres du comité ad'hoc pour dégager les urgences qui font ensuite l'objet d'évaluation financière et de programmation.

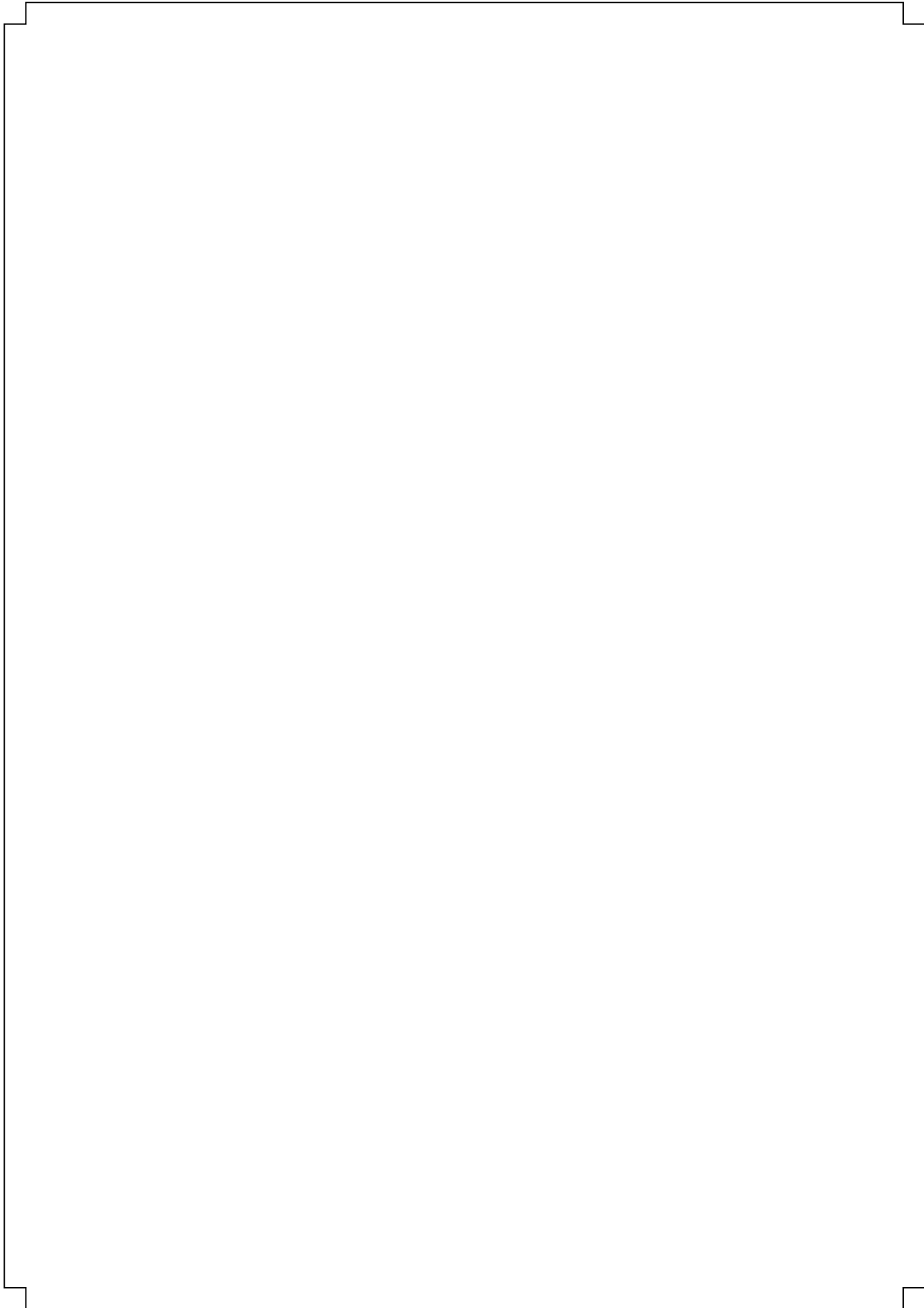
4.1.4 Les stratégies de mise en œuvre

Cette phase définit la manière dont l'exécution du PSGDS sera opérée et suivie. Les conditions concernent généralement les questions suivantes :

- la mobilisation sociale autour de la mise en œuvre du plan ;
- la maîtrise d'ouvrage ;

- les acteurs à impliquer;
- la mobilisation financière en vue de la mise en œuvre du plan (fonds propres, dotations financières de l'Etat, contribution des Partenaires techniques et financiers) ;
- l'identification des mesures d'accompagnement ;
- les mécanismes de suivi évaluation de l'exécution du PSGDS.

En réalité, le contenu décrit plus haut constitue l'ossature de base, les variantes selon les communes toucheront essentiellement à la nature des actions et à leur importance et aussi à la nature des structures impliquées dans la mise en œuvre.



PARTIE II :
COMMENT ELABORER ET DÉMARRER LA MISE EN ŒUVRE
DU PLAN STRATEGIQUE DE GESTION DES
DÉCHETS (PSGDS)

Dans la démarche du CEAS Burkina, le processus d'élaboration d'un Plan Stratégique de Gestion des Déchets Solides au niveau des communes comprend les étapes suivantes dans le cadre de l'expérience du CEAS Burkina.

1. La phase préparatoire ;
2. La phase de démarrage ;
3. La phase de diagnostic/ état des lieux ;
4. La phase de planification et de rédaction du plan ;
5. La phase de validation et d'adoption du plan.
6. La phase de mise en œuvre

1. PHASE PREPARATOIRE

Deux activités essentielles sont menées au cours de cette phase. Il s'agit de l'engagement à l'initiative de planification et de la constitution de l'équipe de planification.

1.1 L'étape de l'engagement à l'initiative de planification

C'est le moment important où le conseil municipal prend la responsabilité d'entamer le processus d'élaboration du PSGDS. Cette décision capitale est prise soit par délibération du conseil municipal réuni en session ordinaire ou extraordinaire, soit par le bureau du conseil avec le Maire et son service technique. Toute fois dans le deuxième cas cette décision doit être entérinée par le conseil municipal.

1.2 L'étape de la mobilisation des acteurs locaux pour conduire le processus

Il s'agit à cette étape de la mise en place de la structure chargée du pilotage de l'élaboration du PSGDS (Commission Ad hoc). Selon les réalités locales, la commission ad hoc peut conduire l'ensemble du processus avec l'appui des services techniques et compétences en place au niveau de la commune ou s'attacher les services d'un bureau d'études pour réaliser certaines étapes du processus (par ex : l'état des lieux). Dans le cadre de la démarche du CEAS Burkina, l'état des lieux a été réalisé par des bureaux d'études pour réduire la durée du processus.

1.2.1 La mise en place de la commission ad hoc

La commission ad hoc est mise en place pour doter la commune de disposer d'un organe de pilotage du processus de planification afin d'assurer l'appropriation du PSGDS par les différents acteurs. Sa création fait l'objet d'un arrêté du conseil municipal par délibération lors d'une session ordinaire ou extraordinaire du conseil. L'arrêté doit préciser la composition de la commission et ses attributions qui sont entre autres :

- Servir d'interface entre le conseil municipal et l'ensemble des acteurs (bureau d'études, services techniques, partenaires) engagé dans le processus de planification de la GDS dans la commune;
- Discuter, échanger avec les acteurs et encadrer le travail réalisé afin qu'il reflète véritablement la réalité de la commune en matière de GDS ;
- Réaliser/Valider les résultats de l'état des lieux et les soumettre au conseil municipal ;
- Définir les grandes orientations, les objectifs de performance pour un PSGDS réaliste et réalisable ;

- Discuter et valider les rendus successifs pour aboutir au PSGDS à l'adopter du conseil municipal.

La commission ad hoc doit être la plus représentative possible des couches socioprofessionnelles et organisationnelles pour assurer la pleine participation et l'appropriation du PSGDS. Elle prendra en compte les principaux concernés par la mise en œuvre du PSGDS ainsi que les services techniques de l'Etat : les différents corps de métiers (commerçants, artisans, ...), les opérateurs de gestion des déchets et des services déconcentrés de l'Etat. Cependant, le souci de la représentativité ne doit pas entacher le fonctionnement, étant dit qu'au-delà de la quinzaine, la fonctionnalité pourrait être affectée.

OUTILS :

- *Délibération du conseil municipal sur l'engagement à l'élaboration du PSGDS*
- *Arrêté municipal portant création composition et attributions de la commissions ad 'hoc*

1.2.2 Mise en place d'un dispositif d'appuis techniques

a) désigner/recruter un facilitateur

Le facilitateur devrait être capable de conduire la modération nécessaire qui aidera la commission ad 'hoc à poser les bonnes questions, à opérer les bons choix en termes d'orientations et d'objectifs, à améliorer les rendus de leurs sessions et séances d'amélioration/appréciation des travaux des prestataires commis à l'établissement de l'état des lieux et à l'élaboration du PSGDS.

b) Le recrutement du bureau d'études

Pour la réalisation de certaines étapes du processus, notamment l'état des lieux de la GDS, la commune peut s'attacher les services de consultants / bureau d'étude ayant les compétences avérées en la matière. Ce bureau, recruté travaillera sous le contrôle de la commission ad 'hoc mis en place par la commune. Les Termes De Référence (TDR) préparés pour le recrutement du bureau d'études précisent les responsabilités et tâches assignées à ce dernier. De même les TDR indiquent les profils des consultants à mettre à la disposition du conseil municipal par le bureau d'études.

OUTILS : TDR recrutement du bureau d'études

La durée pour la phase préparatoire ne devrait pas dépasser huit (8) semaines y compris la période nécessaire au recrutement du bureau d'études si besoin.

2. PHASE DE DEMARRAGE

La phase de démarrage s'amorce dès que la commission ad hoc est mise en place et que le bureau d'études est recruté. Au cours de cette phase, les activités suivantes sont menées :

- L'organisation d'une campagne de communication sur le lancement du processus de planification de la GDS;
- La rencontre de lancement du processus avec la planification des grandes étapes. Cette rencontre peut tenir lieu de cérémonie de lancement officiel du processus d'élaboration du PSGDS;

- La formation initiale des membres de la commission ad 'hoc sur la GDS ;

2.1 L'étape de la tenue de l'atelier de lancement officiel du processus d'élaboration du PSGDS

Cette rencontre marque l'installation officielle de la commission ad'hoc, et le lancement officiel du processus d'élaboration du PSGDS. Elle permet de :

- Informer les différents acteurs et requérir leur participation/adhésion
- Informer les membres de la commission ad 'hoc sur les enjeux de l'élaboration du plan et son contenu;
- Sensibiliser les membres de la commission ad'hoc sur la nécessité d'une mobilisation sociale autour du processus d'élaboration du PSGDS et surtout de sa mise en œuvre.
- S'accorder sur un calendrier prévisionnel pour l'ensemble du processus d'élaboration du PSGDS

OUTILS :

- *Arrêté portant création et fonctionnement de la commission ad'hoc*
- *Docs/PPT sur les aspects généraux d'un PSGDS*

2.2 L'étape de l'organisation de la campagne de communication

Cette campagne d'information est réalisée sous la responsabilité de la mairie et de la commission ad hoc. Elle doit permettre de diffuser l'information sur le processus de planification auprès de l'ensemble des populations à l'échelle communale, les associations et groupements, des différentes couches socio professionnelles, le conseil municipal, ainsi des services déconcentrés, des ONG et des projets et programmes d'envergure communale.

La campagne d'information et de communication pourrait porter entre autres sur :

- L'information des populations sur l'engagement de la commune à élaborer un plan stratégique de gestion des déchets solides ;
- L'importance du processus d'élaboration du PSGDS pour l'avenir de la commune : enjeux de l'élaboration, nécessité d'une mobilisation sociale autour de l'élaboration du plan et surtout de l'exécution des actions qui seront définies ;
- La nécessité pour tous les acteurs de s'impliquer au cours des différentes phases du processus;
- Le calendrier des activités à venir (enquêtes, rencontres, etc....)

OUTILS :

- *Communiqué/contenu information*
- *Calendrier de déroulement du processus d'élaboration du PSGDS*

2.3 • La formation initiale des membres de la commission ad 'hoc sur la GDS

Cette formation est réalisée par le facilitateur ou un prestataire compétent (service, structure,

consultant indépendant, ...) en gestion des déchets. Elle vise à doter les membres de la commission ad hoc d'outils et de connaissances de base en GDS pour davantage les sensibilisés afin qu'ils abordent leur mission avec conviction. Cette séance est également l'occasion de mieux définir les attentes vis-à-vis de la commission dans le cadre du processus de planification.

OUTILS/DOCS :

- *Généralités sur la GDS*
- *Chronogramme/calendrier de déroulement du processus*

3. LA PHASE DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX

Cette phase constitue une étape clé dans le processus d'élaboration du plan stratégique de gestion des déchets solides. Elle est entièrement conduite par la commission ad hoc chargée d'orienter et d'encadrer les discussions et les travaux. Elle est également chargée d'organiser, de préparer, de faciliter, suivre les rencontres de consultation et de fournir des avis sur les rapports rédigés. Dans certaines situations, la commune peut confier la réalisation de l'état des lieux à un bureau d'études qui aura comme responsabilités de :

- collecter/actualiser les données collectées jusqu'à présent en matière de gestion des déchets et de les présenter à la commission ad hoc.
- Organiser et animer les diverses rencontres et ateliers (restitution ou autre) nécessaires à la collecte des données, à la présentation des résultats et à la validation de l'état des lieux ;
- Rédiger le rapport provisoire de l'état des lieux et finaliser le rapport définitif sur la base des amendements et commentaires émis lors de l'atelier de restitution.

La commission ad hoc en ce moment participe à l'ensemble des activités et est chargée de valider l'ensemble des documents produits.

L'état des lieux de la GDS permet à l'ensemble des acteurs de faire une analyse situationnelle de la gestion de déchets solides dans la commune. Cette analyse devra permettre de mettre sur pied une stratégie cohérente de gestion des déchets solides à l'échelle de la ville à travers la définition d'une nouvelle vision en termes d'assainissement solide qui les incite à agir.

Ce travail de diagnostic doit établir une synthèse des initiatives locales en cours, décrire les pratiques en matière de gestion des déchets afin de permettre d'envisager dans les étapes ultérieures, l'analyse de la problématique, l'identification de solutions et la formulation d'actions à entreprendre pour une gestion efficace des déchets municipaux.

Les étapes suivantes peuvent s'inscrire dans la phase de réalisation de l'état des lieux :

3.1 La phase préliminaire

Cette étape est réalisée autour de trois activités majeures:

- **La rencontre de cadrage et de contact avec les acteurs locaux :** C'est une étape importante de la phase de diagnostic car elle permet à la commission ad hoc et/ou à la structure d'appui (bureau d'études ou consultant) de préciser et clarifier les objectifs et les attentes, d'harmoniser les points de

vue sur le calendrier d'exécution de la mission, **d'échanger sur les éléments de la démarche participative, solliciter tout appui pour le bon déroulement de la mission;**

NB : cette séance est animée par le facilitateur ; par ailleurs, la commission peut s'attacher les compétences qu'elle juge nécessaires.

- **La revue documentaire de base sur la commune et les activités d'assainissement** : Elle permet de rechercher, de collecter et d'analyser toutes les informations à partir de documents (mémoires, études et autres rapports) réalisés sur la commune dans le domaine de la gestion des déchets solides.
- **La préparation des outils de collecte de données** : Elle consiste à **élaborer et à** partager avec l'ensemble des membres de la Commission ad'hoc, les outils de collecte des données qualitatives et quantitatives, les guides d'entretien, les différentes fiches d'enquête, etc.).

OUTILS/DOCS

- *TDR recrutement consultant*
- *Offre technique du consultant*
- *Proposition de méthodologie et calendrier*

3.2 La collecte des données (terrain)

La phase de collecte des données sur le terrain est l'étape qui permet d'une part de disposer de données sur les aspects techniques de la gestion actuelle des déchets solides et, d'autre part, de faire l'analyse de ces aspects techniques. Elle comporte les étapes suivantes :

3.2.1 L'étape de l'animation des séances de diagnostic participatif

Sur la base de fiches d'entretiens et/ou de questionnaires élaborées par la commissions/ bureau d'études, il s'agira de réaliser des séances d'animations participatives (focus groupe, entretiens individuels, ...) en vue de la collecte des données auprès des populations, des élus, des associations et groupements, des ONG, des projets et programmes. Cette étape est essentiellement animée par l'équipe recrutée et déployée à cet effet.

3.2.2 .La collecte de données de bases complémentaires

Elle est réalisée par le bureau d'études/ou des membres désignés de la commission ad 'hoc au même moment que les séances de la collecte de données. A ce niveau, ce sont des entretiens qui sont organisés avec les services techniques déconcentrés, la mairie, les autorités communales, les associations et ONG, les institutions de microfinances, etc.), tous impliqués de façon directe ou indirecte dans la gestion des déchets.

En générale la phase de collecte des données est complétée par des visites et observations directes sur le terrain pour permettre d'inventorier/cartographier les infrastructures et équipements de gestion des déchets solides existants, de cartographier les lieux de dépôtage des ordures (tas sauvages), de définir les emplacements potentiels des futurs points de regroupement, de définir les emplacements potentiels des centres de tri et d'enfouissement, de prendre en compte les activités de récupération/valorisation des déchets solides dans la ville.

3.2.3 La caractérisation des déchets

Ce travail consiste à faire une connaissance détaillée des déchets de la localité à travers ses différentes fractions en termes de quantité, de volume ainsi que des possibilités de traitement à envisager.

A la suite du dépouillement et de l'analyse des données collectées, un premier document (rapport provisoire) est élaboré et soumis pour appréciations à l'ensemble des membres de la commission ad'hoc.

3.4 Adoption du rapport provisoire de synthèse diagnostic

Le rapport provisoire de l'état des lieux, remis à chaque membre de la commission au moins une semaine avant la séance, est restitué par le bureau d'études aux membres de la commission ad'hoc. Ceux-ci font leurs amendements et observations dont la prise en compte permet la rédaction d'un rapport final.

OUTILS/DOCS

- *Fiches de collecte de données*
- *Questionnaires /guides d'entretien*
- *Protocole et fiches de caractérisation des déchets*
- *Rapport diagnostic*

NÉCESSAIREMENT ET SANS ÊTRE EXHAUSTIF, LE RAPPORT DE L'ÉTAT DES LIEUX DOIT TRAITER DES POINTS SUIVANTS ENTRE AUTRES :

- Les données socio-économiques de base de la Commune;
- Le système de gestion des déchets en place ;
- Les données quantitatives spécifiques de la gestion des déchets ;
- Les attentes des habitants en matière de gestion des déchets ;
- La cartographie des décharges sauvages et des infrastructures de GDS;
- Le cadre législatif et politique de la gestion des déchets ;

Le financement de la GDS

4 .LA PHASE DE PLANIFICATION ET DE REDACTION DU PLAN

La planification et la rédaction sont faites sur la base des résultats de l'état des lieux. Mais pour réussir, il faut des préalables :

PREALABLES

Afin de permettre à la commission ad'hoc de disposer des moyens et connaissances nécessaires pour accomplir efficacement ce travail, il est organisé à l'intention de ses membres, une formation approfondie. Cette formation, suivie de voyage d'études et d'échanges sur les expériences d'autres

collectivités ou opérateurs, porte sur les thèmes suivants :

- Introduction à la GDS
- Législation en matière de GDS
- Collecte des déchets solides
- Tri et traitement des déchets
- Cout et contractualisation de la GDS
- Planification de la GDS

4.1 La planification ou la définition des objectifs de performances du PSGDS

Au bout de la formation, la commission ad 'hoc avec l'ATM au centre est chargée de conduire et d'animer les différentes étapes de planification de la gestion des déchets municipaux. Elle organise les diverses rencontres pour l'élaboration du PSGDS. Sur une base participative les échanges vont permettre de :

- Déterminer les objectifs de performances du plan stratégique de gestion des déchets : grandes orientations en termes de couverture du service, de taux d'abonnement, de collecte, de valorisation et d'enfouissement ;
- D'identifier et prioriser les actions ;
- D'effectuer l'arbitrage et la programmation physique et financière des actions à mettre en œuvre : infrastructures et équipements, rôles et responsabilités des différents acteurs , actions de sensibilisation, coûts d'investissement et de fonctionnement du système défini, mode de financement, indicateurs de performance, mode de suivi du PSGDS, plan opérationnel de mise en œuvre des activités.

Déterminer les stratégies de mise en œuvre du PSGDS : mobilisation sociale, formation des acteurs, dispositif organisationnel, mobilisation des ressources financières, mécanismes de suivi et d'évaluation du plan.

4.2 La rédaction du Plan Stratégique de Gestion des Déchets.

1.1.1 La commission de rédaction :

Pour la rédaction du plan stratégique de gestion des déchets solides, il est recommandé de mettre en place une commission chargée de la rédaction du document. Cette commission pourrait être composée du service technique municipal avec l'ATM appuyé par un facilitateur et/ou de(s) structure(s) compétentes en la matière (CEAS Burkina dans notre cas).

1.1.2 La rédaction du rapport provisoire du plan

Sur la base des éléments des étapes précédentes, l'ATM avec l'appui d'une structure compétente procède à la rédaction d'une version provisoire du plan stratégique de gestion des déchets qui doit ressortir entre autres les points suivants:

- **La présentation de la commune**
- **La synthèse des résultats de l'état des lieux**
- **La présentation des grandes orientations et les objectifs de performances**
- **La présentation des principes directeurs du plan stratégique et les options retenues**
- **La description des aspects techniques et financiers du PSGDS**

5. LA PHASE DE VALIDATION ET D'ADOPTION DU PLAN STRATEGIQUE

■ L'adoption du PSGDS par les autorités communales

Après la validation du plan stratégique par la commission ad'hoc, celle-ci est chargée de soumettre la version finale du document au conseil municipal pour adoption. La mise en œuvre du PSGDS ne peut être opérationnelle que si le conseil municipal l'adopte en bonne et due forme et que l'autorité de tutelle autorise son exécution. L'adoption du PSGDS intervient au cours d'une session ordinaire ou extraordinaire du conseil convoquée à cet effet et doit faire l'objet d'une délibération (vote).

La durée de la phase de planification et de rédaction du PSGDS dans sa forme participative actuelle et sous la responsabilité de la commission ad'hoc ne devrait pas dépasser trois (3) mois. A cela il faut ajouter la prestation du bureau d'étude pour la phase de l'état des lieux qui est estimée à un (1) mois.

L'ensemble du processus peut donc durer de trois à quatre mois selon le dynamisme de la commission ad'hoc, de la disponibilité des partenaires et autres services techniques chargés d'appuyer à son élaboration.

5 . LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES

La mise en œuvre du PSGDS est soumise à autorisation préalable de l'autorité communale. L'adoption préalable du PSGDS par le conseil municipal vise un certain nombre d'objectifs :

- éviter que le plan soit en contradiction avec les autres plans de niveau de la commune et s'assurer d'une bonne articulation entre le PSGDS et les autres plans communaux existants;
- créer un climat de sérénité et d'assurance autour du plan adopté ;
- marquer une reconnaissance (caution) administrative du plan. Cette caution peut permettre d'introduire le PSGDS à l'autorité de tutelle mais aussi l'utiliser comme outils de mobilisation des ressources.

La mise en œuvre du PSGDS doit s'appuyer sur les actions suivantes :

L'éducation, l'information et la communication à l'endroit des populations

Pour favoriser l'adhésion de la population au processus d'une meilleure gestion des déchets et dans le souci d'un changement de comportement, des actions IEC doivent être initiées et mises en œuvre à travers canaux adaptés à chaque cible. Ces actions sont généralement définies à travers un plan IEC qui précise les objectifs de communications à atteindre de les types de canaux à utiliser et le lieu (grand public, école,)

La mobilisation des acteurs

Tout processus de mise en œuvre doit s'appuyer sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs afin d'assurer son succès. Ces acteurs sont politiques (élus locaux), techniciens (spécialistes et autres), institutionnels (représentants de l'État, partenaires techniques et financiers) ou prestataires de services (opérateurs privés locaux). Le succès de la mise en œuvre du plan repose de plus sur la mobilisation des populations afin d'assurer leur participation. Il s'agit donc de développer un véritable partenariat entre ces différents acteurs afin de créer les bases d'une bonne collaboration dans la mise en œuvre du plan pour améliorer de façon durable la GDS dans la commune

La formation des acteurs

En vue d'assurer une mobilisation efficace des acteurs, le plan stratégique doit prévoir des actions de formation. Ces actions sont définies dans un plan de formation qui précise : les thèmes de formation, le public cible, les résultats à atteindre, la durée et les périodes de formation et les méthodes d'évaluation des formations et le réinvestissement des acquis dans le cadre de la gestion efficace des déchets au niveau de la commune.

La mobilisation des ressources financières

Les autorités locales doivent entreprendre les démarches nécessaires à la mobilisation des subventions et crédits qui pourront venir des partenaires/bailleurs. Elles doivent également prévoir une sensibilisation de la communauté à l'importance des apports financiers et/ou en nature qui seront attendus d'elles. Ce sont deux démarches qui devront être menées en parallèle.

7. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PSGDS

Les mécanismes de suivi et d'évaluation du PSGDS permettent de mesurer le niveau de progression des actions entreprises, et le degré d'atteinte des objectifs du plan. Le dispositif de suivi évaluation a mettre en place doit s'appuyer sur les éléments suivants :

- La définition claire des responsabilités des différents intervenants ;
- La mise en place d'une structure appropriée de suivi des actions, la concertation entre acteurs autour du Plan;
- Le respect du calendrier de mise en œuvre des actions du plan ;
- L'identification d'indicateurs maîtrisables par les différents acteurs pour le suivi et l'évaluation ;

Les mécanismes suggérés pour assurer le suivi et l'évaluation du plan comprennent :

- La mobilisation et la responsabilisation de personnes commises pour assurer le suivi et l'évaluation du PSGDS (commission ad' hoc) ;
- La tenue de rencontres périodiques pour mesurer le degré d'avancement de la mise en œuvre suivant un calendrier retenu;
- L'élaboration de documents de suivi relevant les différents niveaux d'avancement, des efforts fournis respectivement par les acteurs impliqués ;
- L'appréciation de l'état de mobilisation des ressources (humaines, matérielles, financières) ;
- L'appréciation du niveau d'avancement des activités et des engagements contractuels.

8 - FACTEURS DE SUCCÈS DE LA METHODE

L'approche globale et intégrée est privilégiée dans la démarche de planification de la gestion des DSM;

L'agent technique municipal est au centre du processus ce qui va faciliter le suivi de la mise en œuvre et l'appropriation des actions par la commune ;

Les intervenants quand ils sont extérieurs ne perçoivent pas toujours tous les enjeux autour de la gestion des déchets et les relations à construire entre l'ensemble des acteurs ;

L'approche telle que mise en œuvre suscite une forte motivation des acteurs gage d'un engagement pour une mise en œuvre réussie des actions qui sont retenues, de même elle conduit les acteurs à établir un véritable partenariat fondé sur la confiance mutuelle ;

Dans la démarche un effort essentiel est consenti à la sensibilisation et à l'animation efficaces des ménages et des intervenants dès le début du processus pour une adhésion réelle et un engagement à l'atteinte des objectifs ;

Les différentes actions de renforcement des capacités qui interviennent au cours du processus, contribuent à la création d'une expertise locale sur laquelle les acteurs peuvent s'appuyer en cours de mise en œuvre ;

A EVITER

- **Passer trop rapidement à l'action sans s'assurer de l'engagement et de la volonté politique réelle des autorités municipales ;**
- **Sous-estimer l'importance des perceptions locales de la gestion des déchets dans l'identification et la mise en œuvre des actions;**
- **Prétendre qu'une planification méticuleuse retardera inutilement les actions ;**
- **Ordonner les activités de façon inadéquate ;**
- **Sous-estimer les coûts afin de susciter une plus grande adhésion du conseil municipal ou des partenaires à la mise en œuvre PSGDM ;**
- **Négliger de tenir compte et de préciser dès le départ de la prise en charge par les populations de certains couts liés à la gestion des déchets.**

CONCLUSION

Nous avons mis en relief, au début de ce guide, que le développement rapide des villes moyennes est accompagné d'une explosion démographique. Tout cela joue un rôle sérieux dans la prolifération des déchets municipaux qui ne sont pas sans conséquences sur l'environnement et la santé des populations. A cela, il faut ajouter la prolifération de dépôts sauvages et le largage d'ordures le long des routes et dans les cours d'eau qui constituent de véritables challenges pour les autorités municipales des villes secondaires.

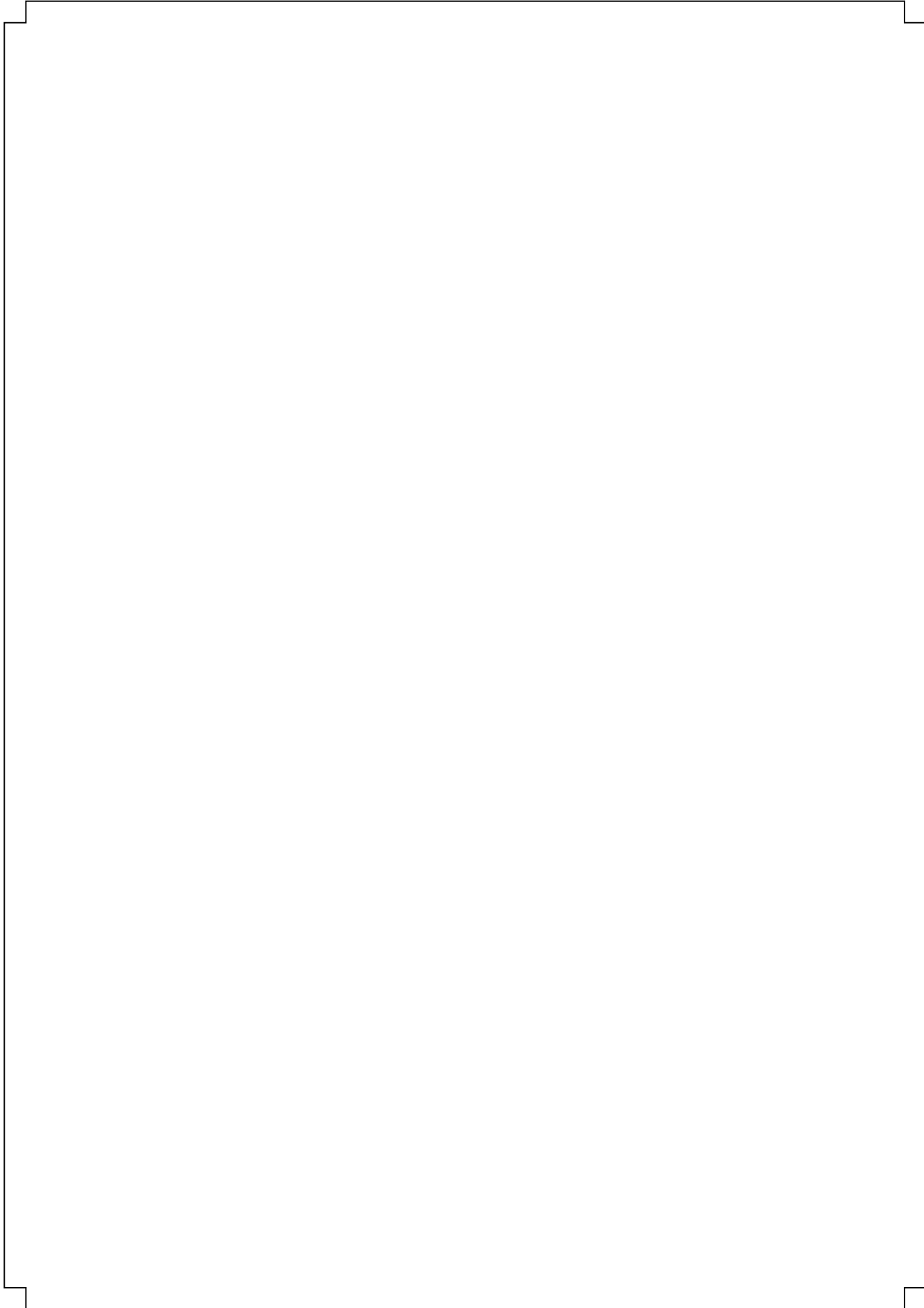
Le guide que nous avons présenté a pour but d'aider pas à pas les communes ou tout acteur jouant le rôle d'interface dans une ville secondaire, à entamer la résolution de cette problématique des DSM, par une planification des actions dans le but d'assainir le milieu de vie des populations urbaines à travers une démarche simple, s'appuyant sur les réalités locales et mettant un accent particulier sur l'appropriation par les principaux acteurs.

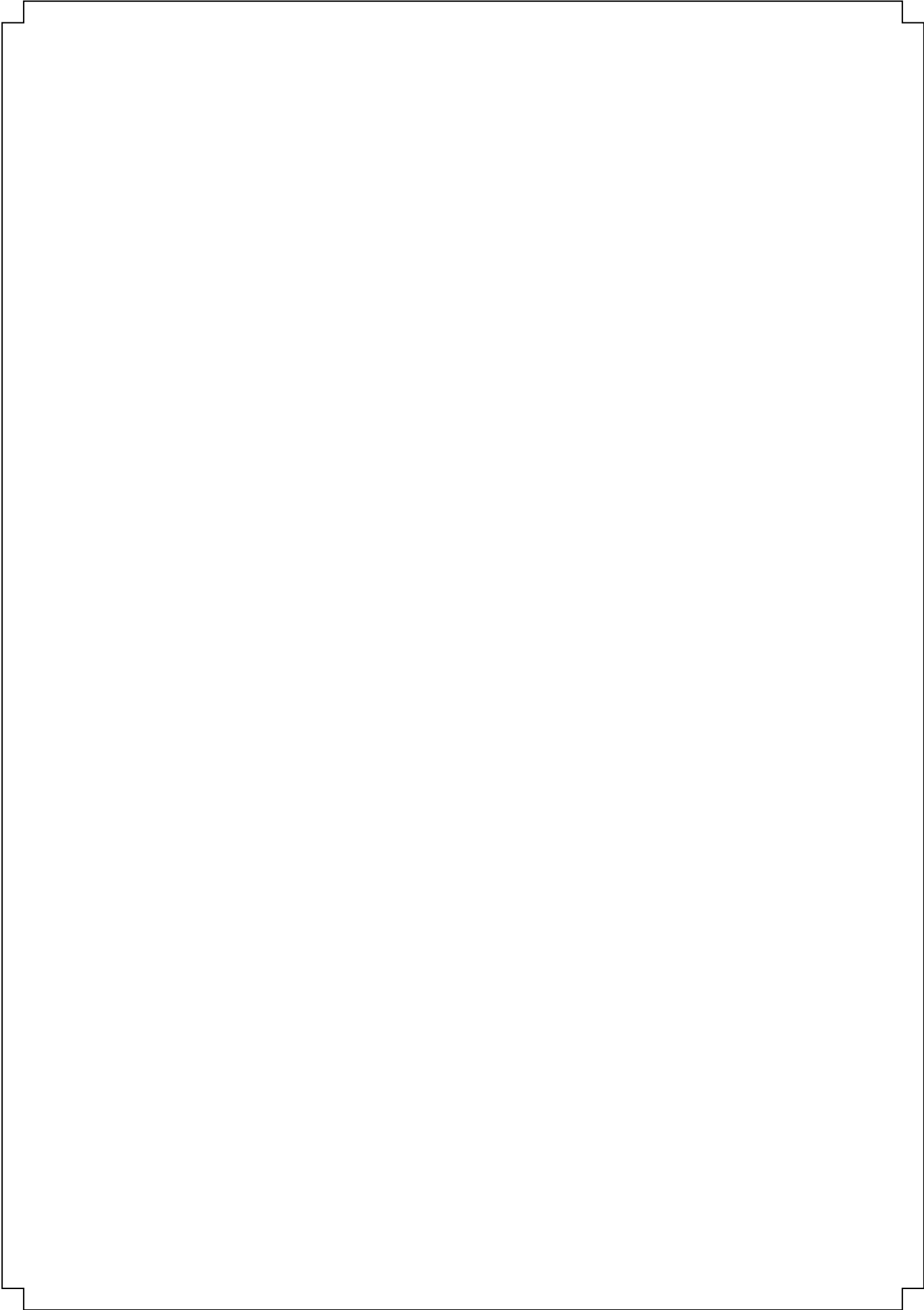
Les différentes étapes décrites dans le document sans être totalement linéaires visent à sensibiliser le lecteur sur la démarche à suivre afin d'aboutir à un PSGDS participatif. Les étapes abordent également certains facteurs qui peuvent contribuer à favoriser le succès de la PSGDS et à d'autres qui méritent d'être évités.

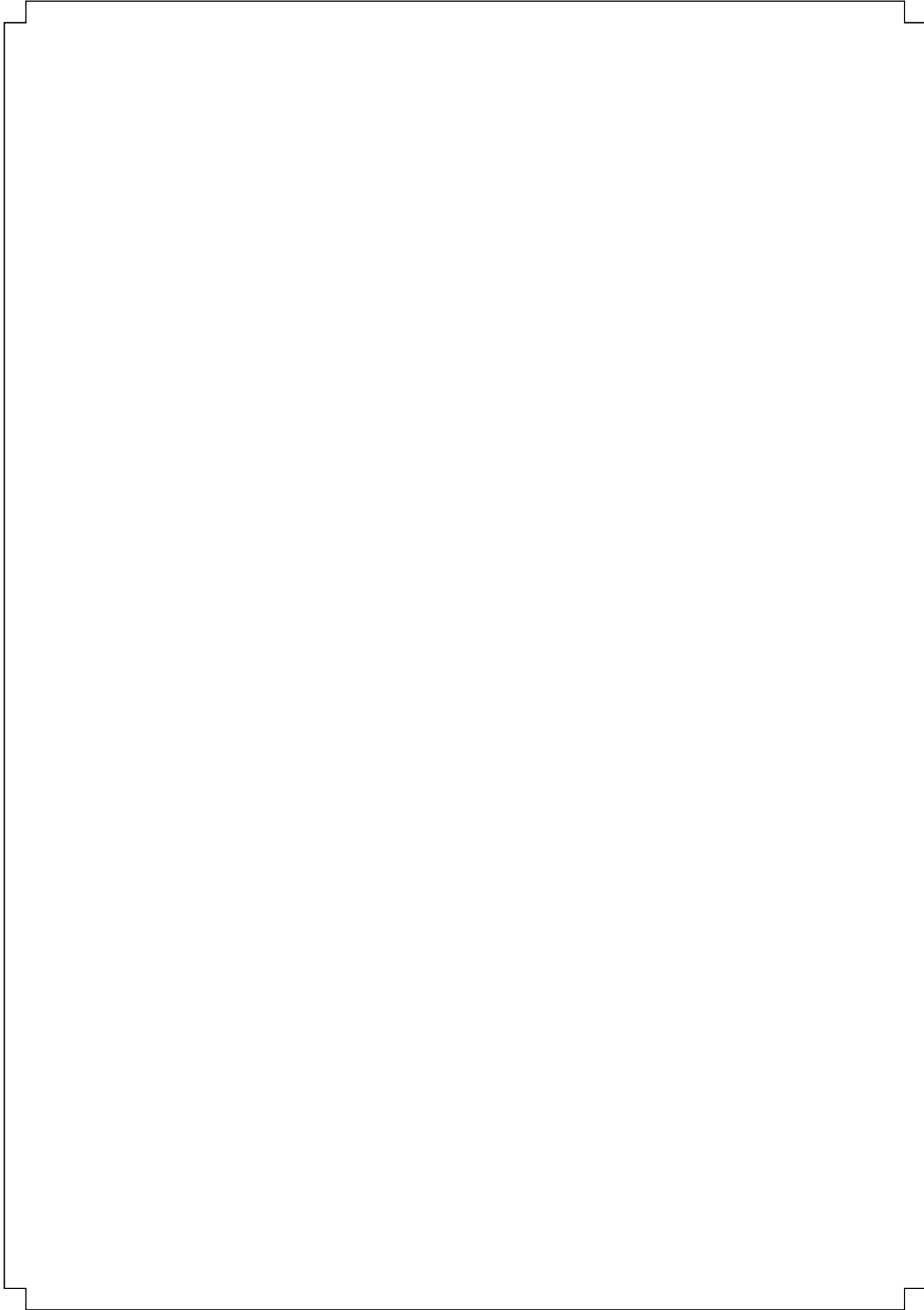
Finalement, il faut se rappeler que toute intervention dans nos collectivités doit s'appuyer sur les acteurs locaux et tenir compte des capacités techniques et financières disponibles. Les activités et les investissements doivent s'inscrire dans la durée et surtout doivent être approprié par l'ensemble des acteurs. Il faut noter également que ces actions peuvent constituer une porte de sortie face à la situation incertaine de pauvreté dans laquelle les jeunes se trouvent. En effet la mise en œuvre du PSGDS peut être une opportunité d'emploi et de création de revenus pour les jeunes et les femmes qui compose les organisations de collecte, le pré collecteurs et les acteurs de toutes les filières qui pourront se développer autour d'une gestion organisée des déchets.

La démarche de planification participative de la gestion des déchets solides municipaux dans les villes secondaires du Burkina que nous avons présenté a déjà été utilisée avec succès dans deux communes et nous sommes certains qu'il peut être reproduit avantageusement dans d'autres milieux urbains.

Nous espérons que ce guide servira d'accompagnateur dans d'autres démarches de mise en œuvre de la GDSM dans les autres villes moyennes du Burkina et de la sous-région.









**ASSOCIATION CENTRE ECOLOGIQUE ALBERT
SCHWEITZER (CEAS) BURKINA**

**PROJET D'APPUI A LA
GESTION DES DECHETS MUNICIPAUX
DANS LES VILLES SECONDAIRES (PAGDM/VS)**

01 BP 3306 Ouagadougou 01

Tél : 00226-25-34-30-08 Fax : 00226-25-34-10-65

Email : ceasburkina@fasonet.bf

web : www.ceas-burkina.org



**ingénieurs
sans frontières**